

MINISTÈRE DE L'INTÉRIEUR

Pôle judiciaire  
de la gendarmerie nationale

**Décision n° 5004 du 29 avril 2014 portant promotion de sous-officiers de gendarmerie  
du cadre général du pôle judiciaire de la gendarmerie nationale**

NOR : INTJ1406765S

Le commandant du pôle judiciaire de la gendarmerie nationale,

Vu le code de la défense;

Vu le décret n° 2008-952 du 12 septembre 2008 modifié portant statut particulier du corps des sous-officiers de gendarmerie;

Vu l'arrêté du 14 décembre 2012 modifié portant délégation de pouvoirs du ministre de l'intérieur en matière d'administration et de gestion du personnel militaire de la gendarmerie nationale;

Vu la décision n° 91514 du 3 décembre 2013 (NOR : INTJ1325290S),

Décide:

Article 1<sup>er</sup>

Le maréchal des logis-chef dont le nom suit est promu au grade d'adjudant le 1<sup>er</sup> juin 2014:

**Nzeyimana, Damien**

Nigend : 229 885

Numéro de livret de solde : 8 085 017

Article 2

Les gendarmes dont le nom suit sont promus au grade de maréchal des logis-chef le 1<sup>er</sup> juin 2014:

**Framery, Christelle**

Nigend : 307 157

Numéro de livret de solde : 8 091 281

**Gilbert, Alexandre**

Nigend : 201 757

Numéro de livret de solde : 8 052 610

Article 3

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du ministère de l'intérieur.

Fait le 29 avril 2014.

*Le général de division,  
commandant le pôle judiciaire  
de la gendarmerie nationale,  
J. HÉBRARD*